



N° 2203-2014/ARR/DEPS/SAF

Date du : 05/12/2014

Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud

OBJET : modification de l'arrêté n° 296-2012/ARR/DEPS du 31 août 2012 relatif à l'organisation des services de la direction de l'équipement

PJ: projet d'arrêté

L'évolution des missions et champs d'activité des services de la direction de l'équipement de la province Sud nécessitent d'ajuster régulièrement l'organisation de la direction afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

Suite au départ récent d'un agent encadrant et pour tenir compte du départ prochain de deux autres agents encadrants au sein du service des études, une réflexion a été menée en interne pour identifier les éventuelles modifications d'organisation à opérer de manière à améliorer l'efficacité du service.

Cette réflexion a conduit aux modifications suivantes :

- La création d'un bureau des ressources et de la programmation (BRP), composé d'un responsable de bureau, qui assurerait également les fonctions d'adjoint au chef de service, et de deux ingénieurs. Ce bureau sera chargé de l'élaboration et du suivi du plan pluriannuel d'investissement infrastructures, de la programmation des projets d'infrastructure et d'aménagement, de la rédaction et de la mise à jour des pièces types, de la veille réglementaire, de l'élaboration de la réglementation de la circulation et du règlement de voirie et du contrôle de sécurité des infrastructures.
- La création d'un bureau de données routières (BDR), composé d'un responsable de bureau, d'un ingénieur et d'un technicien. Ce bureau sera chargé de l'administration du SIGR et de son développement, de la récolte des données de comptage et d'accidentologie, du suivi des procédures de régularisation du foncier routier, des avis sur les permis de construire et de lotir impactant les voies provinciales.

- La création d'un bureau de l'ingénierie de l'aménagement et du paysage (BIAP), issu de la fusion du BPEP et d'une partie du BIG. Ce bureau sera chargé d'études dans les domaines des VRD, du paysage et de l'aménagement. Il assurera aussi le suivi de l'entretien des espaces paysagers sur le domaine routier.

Cette réorganisation se fait à moyens constants et sans création de nouveaux postes d'encadrants.

Concernant le service de l'ingénierie et de l'entretien des bâtiments, après un recul de deux ans de fonctionnement, il a été constaté certaines difficultés liées à l'organisation mise en place.

Afin d'y remédier, il est proposé de :

- Créer une cellule administrative composée de deux agents administratifs sous la responsabilité directe du chef de service.
- Transformer le bureau des moyens et des procédures administratives en bureau des moyens et de la logistique et lui confier la gestion des équipes d'ouvriers assurant les travaux en régie.
- Créer dans le bureau technique des bâtiments une section Travaux Extérieurs-Planification-Urgences qui sera chargée d'établir un fichier de recensement de l'état général du patrimoine.

Cette réorganisation se fait à moyens constants mais nécessite la transformation d'un poste ouvrier en catégorie B technicien (demande effectuée au BP 2015).

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.